

Séance du conseil communal

du 21 février 2024 | convocation du 15 février 2024

Présents

Bourgmestre

ZOVILE-BRAQUET Marion (CSV)

Échevins

ANSAY Stéphanie (LSAP),
SCHMITZ Jean-Pierre (CSV)

Conseillers communaux

DI GENOVA Jean-Pierre (CSV), LOOSE Yves (CSV),
ENTRINGER Marc (CSV), ZHU Dali (DP),

AXMANN Robert (DP),
ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng),
THOMÉ Pol (LSAP)

Secrétaire communal, f. f.

TAZIAUX Tim

Rédactrice

THILL Melissa

Excusés

EIFES Eric (DP)

1. Affaires de personnel

MZB prononce le huis clos pour les points qui concernent des affaires de personnel.

2. Création d'un poste

Madame la Bourgmestre informe les membres du conseil que le responsable du service des régies a présenté sa démission, prenant effet à partir du 1^{er} mars 2024.

Elle explique que le poste actuel sera vacant à partir du mois prochain, soulignant la nécessité de procéder rapidement au recrutement d'une nouvelle personne afin de garantir le bon fonctionnement du service.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité de créer pour les besoins du service des régies un poste de salarié à tâche intellectuelle à raison de 100%, rémunéré par analogie au groupe d'indemnité C, sous-groupe technique, du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Vote pour:

MZB, JPS, SA, JJA, RA, JPDG, ME, YL, PT, DZ

3. Présentation et approbation PAL

M. Andy Anen, actuellement conseiller logement de la commune, tient la présentation concernant le Plan d'action local logement (PAL).

Mme la Bourgmestre remercie M. Anen pour cette présentation et souligne que ces aides représentent un véritable gain pour les finances de la commune.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'accepter le PAL tel que présenté.

Vote pour:

MZB, JPS, SA, JJA, RA, JPDG, ME, YL, PT, DZ

4. Adoption - Modification ponctuelle du PAP « an de Steng »

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'accepter le PAP « an de Steng » tel que présenté.

Vote pour:

MZB, JPS, SA, JJA, RA, JPDG, ME, YL, PT, DZ

5. Adoption d'une convention - droit de passage à Oetrange

Madame la Bourgmestre informe les conseillers qu'il s'agit de garantir un droit de passage pour les piétons sur un terrain qui accueillera prochainement une résidence. Ce droit de passage offrira aux citoyens un accès plus direct depuis le Medenpoull jusqu'à l'arrêt de bus situé rue de Carnach.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'accepter la convention concernant une servitude de passage sur la parcelle 30/2968 située au lieu-dit « rue de Canach », section A d'Oetrange, dans le recul latéral gauche du bâtiment d'habitation 2C, rue de Canach.

Vote pour:

MZB, JPS, SA, JJA, RA, JPDG, ME, YL, PT, DZ

6. Adoption d'une convention - Kierchefong

Mme la Bourgmestre explique que ces travaux sont nécessaires dans le cadre de la construction de logements sociaux à Oetrange afin de stabiliser l'ancienne maison du pasteur.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'approuver la convention, concernant l'autorisation pour que la commune puisse faire une reprise en sous-œuvre sous forme de fondations et micropieux sur la parcelle 106/0 située au lieu-dit « Simon-Christiansen & Associés ».

Vote pour:

MZB, JPS, SA, JJA, RA, JPDG, ME, YL, PT, DZ

7. Acceptation d'un acte - Cession gratuite - Chemin station d'épuration

Mme la Bourgmestre élabore qu'il s'agit de la cession d'une partie d'un terrain situé à Schuttrange et qui donne accès à la station d'épuration.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'approuver l'acte de cession gratuite, d'1/4 de la parcelle inscrite au cadastre comme suit: Commune de Schuttrange, section D d'Uebersyren au lieu-dit « Auf der Heck » à la commune de Schuttrange.

Vote pour:

MZB, JPS, SA, JJA, RA, JPDG, ME, YL, PT, DZ

8. Acceptation d'un acte - Héritage d'une maison à Contern

Mme la Bourgmestre communique aux conseillers qu'il s'agit de la succession d'une maison pour la commune, mais que cette succession est soumise à certaines conditions spécifiques.

Elle expose que le collège échevinal propose néanmoins d'accepter cette succession, considérant cela comme un projet social.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'approuver l'acte notarié établi en date du 5 février 2024, portant sur le consentement de legs, et dans ce cas particulier, une maison d'habitation avec toutes ses dépendances et appartenances situées à Contern.

Vote pour:

MZB, JPS, SA, JJA, RA, JPDG, ME, YL, PT, DZ

9. Création de 1 nouvel article dans le budget communal

Le collège échevinal propose de créer dans le contexte du point précédent un nouvel article budgétaire avec le crédit budgétaire repris ci-dessous et couvert par l'excédent du budget 2024.

Dépenses ordinaires :

3/650/646800/99001

Libellé : Droit de succession 50.000€ (cinquante mille euros);

Les conseillers procèdent au vote à voix haute et décident à l'unanimité d'approuver la création d'un nouvel article budgétaire tel que proposé par le collège échevinal afin de couvrir les frais liés à la succession.

Vote pour:

MZB, JPS, SA, JJA, RA, JPDG, ME, YL, PT, DZ

10. Détermination du « Taux multiplicateur de l'impôt commercial »

Le collège échevinal propose de fixer le taux mul-

tiplicateur à appliquer pour l'année d'imposition 2025 en matière d'impôt commercial à 225% et de comptabiliser les recettes en relation avec l'impôt commercial sur l'article 2/170/707120/99001 - Impôt commercial au budget 2025

Les conseillers procèdent au vote à voix haute et décident à l'unanimité d'approuver la proposition du collège échevinal.

Vote pour:

MZB, JPS, SA, JJA, RA, JPDG, ME, YL, PT, DZ

11. Acceptation d'un acte - Cession gratuite - Chemin station d'épuration

Le collège échevinal propose de fixer pour l'année 2025 les taux multiplicateurs à appliquer en matière d'impôt foncier comme suit:

Impôt Foncier	Taux
Impôt foncier A	500 % (propriétés agricoles)
Impôt foncier B1	800 % (constructions industrielles et commerciales)
Impôt foncier B2	500 % (constructions à usage mixte)
Impôt foncier B3	280% (constructions à autres usages)
Impôt foncier B4	280 % (maisons uni-familiales, maisons de rapport)
Impôt foncier B5	500 % (immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation)
Impôt foncier B6	500 % (terrains à bâtir à des fins d'habitation)

Les conseillers procèdent au vote à voix haute et décident à 9 voix pour et 1 abstention d'approuver la proposition du collège échevinal.

Vote pour:

MZB, JPS, SA, JJA, RA, JPDG, ME, YL, PT, DZ

Abstention:

JJA

12. Nomination de membres dans différentes commissions

Le collège échevinal propose de nommer, en fonction des différentes disponibilités, chaque personne ayant posé sa candidature si les disponibilités le permettent, et d'attendre le résultat des votes du conseil communal pour les commissions qui ont recueilli plus de candidatures que de places disponibles.

Les conseillers sont d'accord avec cette proposition et passent aux votes suivants :

Commission consultative de la culture et du tourisme

(4 places de libres)

Les conseillers décident à l'unanimité de nommer toutes les candidatures reçues membre de la commission, à savoir :

Madame Lotty Reef-Kreins

Monsieur Jean Birgen

Commission consultative de l'homme de l'art
(2 places libres)

Les conseillers décident à l'unanimité de nommer toutes les candidatures reçues membre de la commission, à savoir :

Madame Caroline Medinger
Monsieur Marc Bettendorff

Commission consultative de la jeunesse
(2 places libres)

Les conseillers décident à l'unanimité de nommer toutes les candidatures reçues membre de la commission, à savoir :

Monsieur Sebastian Kockelmann
Monsieur Michael Calame

Groupe Fairtrade

Les conseillers décident à l'unanimité de nommer toutes les candidatures reçues membre de la commission, à savoir :

Monsieur Michel Lauer
Monsieur Jean Birgen

Groupe Pacte Climat

Les conseillers décident à l'unanimité de nommer toutes les candidatures reçues membre de la commission, à savoir :

Monsieur Michel Lauer
Monsieur Guy Zenner

Groupe Pacte Nature

Les conseillers décident à l'unanimité de nommer toutes les candidatures reçues membre de la commission, à savoir :

Monsieur Michel Lauer
Monsieur Jeff Decker
Madame Anja Coutelier

Commission consultative de l'environnement, de l'énergie et du climat
(1 place libre)

Les conseillers passent au vote par scrutin et décident :

Nombre de votes : 10	
Monsieur Guy Reeff	1
Madame Mbolatiana Rafidison	0
Monsieur Pierre Medinger	2
Monsieur Vincent Collée	0
Monsieur Bruno Miguel Mendes Marques	0
Monsieur Eugène Medinger	7

Avec la majorité de 7 voix pour, de nommer Monsieur Eugène Medinger membre de la commission.

Commission consultative du 3e âge
(2 places libres)

Les conseillers passent au vote par scrutin et décident:

Nombre de votes par place de libre :	10
Madame Anja Coutelier	2
Madame Lotty Reeff-Kreins	2
Monsieur Gilbert Kohn	7
Madame Josée Weber	9
Monsieur Jean Birgen	0

Avec les majorités de 9 voix pour, Madame Josée

Weber et de 7 voix pour Monsieur Gilbert Kohn de les nommer membres de la commission.

Commission consultative du vivre ensemble interculturel

(2 places libres)

Les conseillers passent au vote par scrutin et décident :

Nombre de votes par place de libre :	10
Madame Béatrice Brosius	0
Madame Michaela Mayer	9
Madame Cécilia Gomes	0
Madame Anja Coutelier	3
Madame Marie-Hélène Poul	0
Monsieur Michael Calame	0
Madame Sandrine Esneault	1
Monsieur Chris Dentzer	7

Avec les majorités de 9 voix pour, Madame Michaela Mayer et de 7 voix pour Monsieur Chris Dentzer de les nommer membres de la commission.

Commission consultative de la voirie rurale
(1 place libre)

Les conseillers passent au vote par scrutin et décident:

Nombre de votes :	10
Monsieur Mika Tilges	1
Monsieur Jean-Paul Wiltgen	0
Monsieur Jean-Claude Muller	9
Monsieur Marcus Süllmann	0

Avec la majorité de 9 voix pour, de nommer Monsieur Jean-Claude Muller membre de la commission.

13. Subsidés extraordinaires :

- NAGIS
- AB Contern – Avance 2024
- LGS – Bealtaine 2024

M. Jim Schmitz présente les demandes de subsidés des associations Natur- & Geschichtsfrënn leweschte Syrdall asbl, AB Contern et Lëtzebuenger Guiden a Scouten.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'allouer un subsidé extraordinaire comme suit :

- Natur- & Geschichtsfrënn leweschte Syrdall asbl
1.500 €
- AB Contern (avance 2024)
30.000 €

- Lëtzebuenger Guiden a Scouten (Bealtaine)
1.500 €

Madame la Bourgmestre met en avant que le subsidé de la commune en faveur des Lëtzebuenger Guiden et Scouten se traduit par la gratuité de l'entrée à la fête de Beltaine pour tous les habitants de la commune de Contern.

14. Subsidés pour les associations 2023

M. Jim Schmitz présente la demande de subsidés pour l'année 2023 de l'association paroissiale Walburga.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'allouer l'association paroissiale Walburga un subside pour l'année 2023 comme de 350 €.

Vote pour:
MZB, JPS, SA, JJA, RA, JPDG, ME, YL, PT, DZ

15. Confirmation des modifications de l'arrêté de circulation de la commune de Contern – Modifications temporaires

Le collège échevinal propose de confirmer les règlements de circulation temporaire édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins suivants :

Date du règlement	Objet
09 février 2024	Règlement temporaire à Moutfort – rue d'Oetrange
07 février 2024	Règlement temporaire à Oetrange – rue de Bous
26 janvier 2024	Règlement temporaire à Contern – rue de Moutfort
19 janvier 2024	Règlement temporaire à Oetrange– Montée d'Oetrange
12 janvier 2024	Règlement temporaire à Contern – rue du Kroentgeshof intersection rue de Luxembourg
31 janvier 2024	Règlement temporaire à Contern – rue du Kroentgeshof intersection rue de Luxembourg

16. Approbation des recettes

M. Jim Schmitz propose de valider les recettes suivantes :

Article	Libellé de l'article	
1/180/292300/9901	Reprises sur fonds de réserve Pacte Logement	5,00 €
2/112/748310/99001	Remboursement par le fonds pour dépenses communales: Elections et référendum	8.232,00 €
2/120/748320/99001	Remboursement différence sur salaires	16.765,33 €
2/120/748392/099001	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	3.303,63 €
2/120/748392/099001	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	5.162,43 €
2/130/748380/99002	Remboursement des frais d'annonces avancés (publications des avis au public commodo, PAP...)	3.883,54 €
2/170/707280/99001	Remboursements divers: taxes, redevances, recettes et remboursements divers	2.795,17 €
2/170/707280/99001	Remboursements divers: taxes, redevances, recettes et remboursements divers	460,29 €
2/170/707280/99001	Remboursements divers: taxes, redevances, recettes et remboursements divers	616,52 €
2/170/707280/99001	Remboursements divers: taxes, redevances, recettes et remboursements divers	4,50 €
2/170/744560/99001	Fonds de dotation globale des communes	1.936.138,00 €
2/180/755220/99001	Intérêt sur comptes à terme	4.529,09 €
2/241/748380/99001	Remboursements des frais de la part de Anne asbl pour la « Spillkëscht »	5.950,00 €
2/241/748380/99001	Remboursements des frais de la part de Anne asbl pour la « Spillkëscht »	9.536,59 €
2/242/748380/99001	Remboursements des frais de la part de Anne asbl pour la Maison Relais	46.000,48 €
2/242/748380/99001	Remboursements des frais de la part de Anne asbl pour la Maison Relais	20.394,21 €
2/253/748380/99002	Remboursements des frais de la part de Anne asbl pour le « Jugendhaus »	6.677,60 €
2/253/748380/99002	Remboursements des frais de la part de Anne asbl pour le « Jugendhaus »	5.002,96 €
2/320/744611/99003	Remboursement des frais de fonctionnement du CGDIS années 2022 et suivants	3.499,53 €
2/412/702200/99001	Vente de bois	10.116,33 €
2/425/702300/99001	Production d'électricité-Paiement Enovos Luxembourg SA	435,22 €
2/611/748380/99001	Remboursement des frais d'électricité avancés	934,97 €
2/850/748380/99001	Remboursement par le Fonds de gestion des édifices religieux	1.242,39 €
2/170/744560/99001	Fonds de dotation globale des communes	2.188.400,00 €
1/890/168000/22058	Subside BD Village	13.500,00 €
2/242/748380/99001	Remboursements des frais de la part de Anne asbl pour la Maison Relais	-23.347,02 €
	Total	4.270.238,76 €

17. Informations et questions des conseillers municipaux

Mme la Bourgmestre rappelle que la commune de Contern organise à nouveau sa «Grouss Botz» (grand nettoyage de printemps) en collaboration avec la commission de l'environnement, de l'énergie

et du climat et les enfants de l'école «Um Ewent» le 29 mars.

M. Marc Entringer informe le conseil communal que le SIAS fêtera ses 50 ans.